



Grenoble, le 21 février 2014

Communiqué de presse

Élections des conseillers municipaux et communautaires des 23 et 30 mars 2014

Les déclarations de candidatures ont commencé

Les déclarations de candidatures aux élections municipales 2014 ont commencé en Isère depuis le jeudi 20 février 2014 et **se termineront le jeudi 6 mars à 18h00**. **Les candidats de toutes les communes doivent déposer une candidature** à la préfecture de l'Isère pour les communes de l'arrondissement de Grenoble et dans les sous-préfectures pour les arrondissements de La Tour du Pin et de Vienne.

En deux jours, la préfecture et les sous-préfectures ont enregistré :

- 3864 candidatures réparties sur 193 communes, soit seulement 17 % du total attendu.
- Pour les communes de 1000 habitants et plus : 122 listes ont été déposées pour un total de 2769 candidats répartis sur 106 communes.
- Pour les communes de moins de 1000 habitants : 1097 candidats se sont déclarés et sont répartis sur 87 communes.

Le préfet de l'Isère rappelle qu'il est vivement recommandé de déclarer sa candidature dès le début de la période. En effet, plus le dépôt des candidatures sera tardif, plus les éventuelles difficultés liées à ces candidatures seront difficiles à résoudre (informations partielles – manque d'un document ou d'une signature etc...).

Toutes les informations et les documents nécessaires à la déclaration de candidatures sont disponibles sur le site Internet de la préfecture de l'Isère : www.isere.gouv.fr

De plus, une permanence téléphonique à l'attention des candidats est activée à la préfecture de l'Isère du lundi au vendredi, de 9h à 16h, au **04-76-00-72-43**.

Ainsi, les candidats peuvent facilement se renseigner et récupérer tous les documents nécessaires à la déclaration de candidatures afin de se présenter avec des dossiers complets immédiatement recevables.

Contact presse :

Service communication de la préfecture : 04-76-60-48-05
communication@isere.pref.gouv.fr